

2942-2007

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

CV = 62600

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur le territoire
de la commune de Chêne-Bougeries

28 février 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la Commune de Chêne-Bougeries du 29 novembre 2006;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 30 janvier 2007;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de

Place de Conches

à l'espace situé à la jonction du chemin ROJOUX et de la route de Florissant, à la hauteur du N° 176.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} juin 2007.

communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI / OCP	1 ex.
DCTI	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :